

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 18 avril 2023 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

AIX-LES-BAINS **BERETTI Renaud** AIX-LES-BAINS **BRAUER Michelle** AIX-LES-BAINS CARDE Daniel 3 Т AIX-LES-BAINS FRAYSSE Claudie Т FRUGIER Michel AIX-LES-BAINS Т AIX-LES-BAINS 6 GIMENEZ André AIX-LES-BAINS Т **GUIGUE** Thibaut **AIX-LES-BAINS** MOIROUD Christophe 9 AIX-LES-BAINS Т PETIT GUILLAUME Sophie AIX-LES-BAINS VIAL Jean-Marc 10 **BOURDEAU ARDOUVIN Michel** 11 BRISON SAINT INNOCENT CROZE Jean-Claude BRISON SAINT INNOCENT MASSONNAT Marthe 13 CHINDRIEUX BARBIER Marie-Claire CONJUX 15 SAVIGNAC Claude DRUMETTAZ-CLARAFOND BEAUX-SPEYSER Danièle 16 Т Pouvoir de Nicolas JACQUIER 17 **ENTRELACS** BRAISSAND Jean-François 18 **ENTRELACS COCHET Claire** 19 **ENTRELACS** GERBELOT Gaëlle **ENTRELACS** GUIGUE Jean-Marc 20 **ENTRELACS GRANGE Yves** 21 **GRESY-SUR-AIX** PIGNIER Colette GRESY-SUR-AIX POURCHASSE Patrick 23 **GRESY-SUR-AIX** TROQUIER Chrystel 24 LA BIOLLE 25 **NOVELLI Julie** LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT 26 **MORIN Bruno** 27 LE BOURGET DU LAC RAMEL Sandrine 28 LE BOURGET DU LAC SIMONIAN Edouard Pouvoir de Nicolas MERCAT LE MONTCEL **HUYNH Antoine** 30 MERY **FONTAINE Nathalie** MOTZ 31 **CLERC Daniel** FILIPPI Laurent MOUXY 32 RAVANNE Catherine 33 MOUXY PUGNY CHATENOD CROUZEVIALLE Bruno 34 Т RUFFIEUX ROGNARD Olivier 35 SAINT OFFENGE 36 **GELLOZ Bernard** SAINT OURS 37 **ALLARD Louis** SAINT PIERRE DE CURTILLE DILLENSCHNEIDER Gérard 38 Т 39 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE TOUGNE-PICAZO Brigitte **TRESSERVE** LOISEAU Jean-Claude **TRESSERVE MOULIN Annie** 41 **TREVIGNIN** CHAPUIS Nicolas 42 VIONS ARRAGAIN Manuel 43 VIVIERS-DU-LAC SCAPOLAN Martine Pouvoir de Robert AGUETTAZ 44

BERNON Martine

MERCIER Yves

46 VOGLANS26 communes présentes

Absents excusés :

VOGLANS

45

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
DAL PALU Lucie
AIX-LES-BAINS
MOREAUX-JOUANNET Isabelle
AIX-LES-BAINS
POILLEUX Nicolas
BOURDEAU
DRIVET Jean-Marc
MERY
ROULET Stéphane

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 11 avril 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 23 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 46 présents et 3 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr



DÉLIBÉRATION

N°:11 A

Année : 2023

Exécutoire le :

2 1 AVR. **2023**

Publiée le :

2 1 AVR. 2023

Notifiée le :

אַרָּאָר אַעאַ אַ אַ

Visée le :

2 1 AVR. 2023

ADMINITRATION GENERALE

Représentation auprès de Métropole Savoie Election d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant

Monsieur le président rappelle que, par délibération en date du 28 juillet 2020, le conseil communautaire de Grand Lac a procédé à l'élection de ses délégués auprès de Métropole Savoie.

Est rappelée la démission de Monsieur Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET de son mandat de conseiller municipal, et les élections intervenues au sein de la commune.

Messieurs SAVIOZ-FOUILLET et Manuel ARRAGAIN, conseillers municipaux de la commune de Vions, avaient été respectivement désignés membre titulaire et membre suppléant auprès de ce syndicat. Il convient, à la suite du renouvellement du conseil municipal de la commune de Vions, de procéder à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant auprès de Métropole Savoie.

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

APPROUVE le présent rapport,

 CONSTATE l'élection de Monsieur MANUEL ARRAGAIN en tant que représentant titulaire et de Madame Aurélia TRUNFIO en tant que représentante suppléante, pour représenter Grand Lac au sein de Métropole Savoie.

Aix-les-Bains, le 18 avril 2023

Le President, D. Renaud BERETT

Délégués en exercice : 68

Présents : 46

Présents et représentés : 49

Votants: 49Pour: 49Contre: 0Abstentions: 0

Blancs: 0

TAR SIA

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 11: Représentation auprès de Métropole Savoie - Election d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant - -

Date de transmission de l'acte : 21/04/2023

Date de réception de l'accusé de 21/04/2023

réception :

Numéro de l'acte: d4537 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230418-d4537-DE

Date de décision : 18/04/2023

Acte transmis par: ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.3. Designation de representants5.3.4. Représentants des EPCI

